

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 7 septembre 2021 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

En raison du prolongement de l'état d'urgence sanitaire, la séance se tient sans la présence du public. L'enregistrement verbal de la réunion sera publié sur le site internet de la municipalité dès que possible.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

129-09-2021

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 août 2021;
4. Rapport de l'inspecteur municipal;
5. Demandes d'intervention dans les cours d'eau;
6. Octroi du contrat de construction du garage municipal;
7. Octroi du contrat pour le creusage du puits à l'hôtel de ville;
8. Présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, vote Rétablissement;
9. Location d'un site d'entreposage;
10. Location garage chez Alexandre Vallières (Pro-mec services);
11. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
 - 11.1. Demande de dérogation mineure de M. Éric Gagnon et Mme Nancy Houle pour la propriété matricule 8345-60-7090;
12. Service d'inspection en bâtiments – Planification pour l'année 2022;

13. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Confirmation de l'utilisation pour l'année 2020;
14. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités;
15. Invitation à l'assemblée publique pour la sauvegarde d'un bâtiment patrimonial;
16. Aide financière à la Régie intermunicipale de Roxton;
17. Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets;
18. Liste des comptes;
19. Divers :
 - 19.1. Embauche de M. Jocelyn Laplante à titre d'aide-inspecteur;
20. Rapport des comités;
21. Correspondance;
22. Questions de l'assemblée;
23. Levée de l'assemblée.

Adoptée

130-09-2021

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 2 août 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 août 2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé avec la correction mentionnée ci-dessus.

Adoptée

131-09-2021

4. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Stéphane Beauregard
appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

5. **Demandes d'intervention dans les cours d'eau pour 2022**

Aucune demande n'a été déposée.

132-09-2021

6. **Octroi du contrat de construction du garage municipal**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé le 11 mai 2021 pour la construction d'un garage municipal au Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées (prix incluant les taxes) :

Comco entrepreneurs en bâtiment /9192-6444 Québec inc.	795 627.00 \$
Construction Steve Durand inc.	889 201.98 \$
Construction Brault inc.	969 691.28 \$
Gestimaction inc.	988 394.09 \$
Rénovations Alexandre Léveillé inc.	1 170 439.75 \$
Construction L. Grenier inc.	1 276 195.45 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées et que le soumissionnaire le plus bas conforme est Comco entrepreneurs en bâtiment / 9192-6444 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 345-2021 décrétant des travaux de construction d'un garage municipal et autres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts est entré en vigueur le 25 août 2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à Comco entrepreneur en bâtiments /9192-6444 Québec inc. et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents à intervenir.

Adoptée

133-09-2021

7. **Octroi du contrat pour le creusage du puits à l'hôtel de ville**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de creuser un puits pour l'eau potable à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE Bélanger puits artésiens Roxton Falls a présenté une soumission au montant de 13 734,63\$ pour le creusage d'un puits d'une profondeur de 260 pieds;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 345-2021 décrétant des travaux de construction d'un garage municipal et autres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts est entré en vigueur le 25 août 2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour le creusage du puits au montant de 13 734,63\$ à Bélanger puits artésiens Roxton Falls. Que l'offre de service datée du 25 février 2020 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

134-09-2021

9. **Location d'un site d'entreposage**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit louer un terrain afin d'installer l'abri et la réserve d'abrasifs qui sera utilisée pour le déneigement des chemins d'hiver;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement d'une entente avec l'entreprise 9220-5988 Québec inc. pour la location d'un terrain situé sur le rang Charlebois dans le Canton de Roxton. Que cette entente soit valide du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. Cette période pourrait varier selon les besoins de la municipalité. Le prix de la location est de 517,39 \$ par mois taxes incluses.

Que l'entente à intervenir fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit.

Que la directrice générale soient autorisés à signer l'entente à intervenir avec l'entreprise 9220-5988 Québec inc..

Adoptée

135-09-2021

10. **Location garage chez Alexandre Vallières (Pro-mec services)**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de louer le garage chez Alexandre Vallières (Pro-mec services) pour entreposer le camion de déneigement et la niveleuse durant la saison hivernale 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du contrat de location seront les mêmes que celles prévues au contrat pour la saison hivernales 2020-2021 sauf le prix de location qui est fixé à 1800 \$ par mois;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat à intervenir avec Alexandre Vallières (Pro-mec services) pour la location du garage pour l'entreposage du camion de déneigement et le niveleuse durant la saison hivernale 2021-2022.

Adoptée

136-09-2021

Droit de veto

Le maire appliqué son droit de veto sur cette résolution le 15 septembre 2021. La résolution sera présentée à nouveau à la réunion du 4 octobre 2021.

11.1 **Rapport de l'inspecteur en bâtiments - Demande de dérogation mineure de M. Éric Gagnon et Mme Nancy Houle pour la propriété matricule 8345-60-7090**

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Gagnon et Mme Nancy Houle ont présenté une demande de dérogation mineure qui touche la propriété située au 950, Quartier-Auger (lot # 3 842 816, matricule # 8345 60 7090 appartenant à Éric Gagnon et Nancy Houle). La propriété est située dans une zone agricole (509);

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à obtenir et exploiter une licence de production de cannabis régie par Santé Canada;

CONSIDÉRANT QUE la construction du bâtiment doit répondre à des normes strictes certifiées par Santé Canada avant que la production y soit autorisée;

CONSIDÉRANT QUE le site visé par le bâtiment ne répond pas aux normes de la réglementation municipale en vigueur relative à l'implantation d'un usage de cannabis;

CONSIDÉRANT QUE la demande est donc pour autoriser l'implantation, d'un établissement pour la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicales ou récréatives, à 30 mètres d'une limite de propriété, à 75 mètres d'un bâtiment principal et entouré d'une clôture d'une hauteur de 2,1 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17.3 du Règlement de zonage 181-2003 prévoit que tout établissement de ce type doit être situé à une distance minimale de 150 mètres de toute ligne de propriété, à une distance minimale de 300 mètres de tout bâtiment principal et entouré d'une clôture d'une hauteur minimale de 3,0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'affecte pas le droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'impact de la demande est relativement faible dû à la localisation en secteur boisé et qu'il n'y a pas de maison sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés situées à l'est et à l'ouest du lot visé par la demande sont complètement boisées et ne possède pas de bâtiment principal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée, soit :

- pour une hauteur de clôture de 7 pieds (2,13 mètres) au lieu de 10 pieds (3,0 mètres),
- pour une distance de 67 mètres de la limite est de la propriété au lieu de 150 mètres;

- pour une distance d'environ 200 mètres au lieu de 300 mètres de la résidence la plus près du projet (904, Quartier-Auger) qui est présentement non habitée;
- pour une distance minimale de 100 mètres par rapport l'emprise de la rue.

Adoptée

137-09-2021

11. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

138-09-2021

13. **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Confirmation de l'utilisation pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 295 585 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Stéphane Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Roxton informe la ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Que cette résolution remplace la résolution numéro 17-02-2021.

Adoptée

139-09-2021

16. **Aide financière à la Régie intermunicipale de Roxton**

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers de verser 10 000 \$ en aide financière à la Régie intermunicipale de Roxton. Que cette aide financière soit prise à même le fonds COVID.

Adoptée

140-09-2021

17. **Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets**

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2021 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 23 au 31 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton proclame la semaine du 23 au 31 octobre 2021 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

Adoptée

141-09-2021

18. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 155 351.49 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

142-09-2021

19.1 **Embauche de M. Jocelyn Laplante à titre d'aide-inspecteur**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de
M. Jocelyn Laplante à titre d'aide-inspecteur. Que ses conditions de
travail qui ont été discutées seront fixées dans une entente de travail à
intervenir. Que M. Jocelyn Laplante devra obtenir son permis de conduire
classe 3 dans un délai raisonnable. Que le maire et la directrice générale
soient autorisés à signer l'entente de travail à intervenir.

Adoptée

143-09-2021

23. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
21 h 08.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

